

Assemblée générale du 12 septembre 2025 Saint-Maurice – Espace ContreContre

Présents : Mme Eliane Faillétaz, présidente
Mme Sylvie Berger, caissière
Mme Circé Fuchs
M. Alain Michel, secrétaire
19 membres selon liste de présences

Excusés : 39 excusés selon liste

Absents : 34 selon liste

Ordre du jour :

1. Accueil – bienvenue
2. Liste de présences
3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 30 août 2024
4. Rapport de la présidente
5. Rapport de la caissière
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Approbation des comptes
8. Élection du comité
9. Élection des vérificateurs des comptes et suppléant(s)
10. Cotisations annuelles
11. Nouvelles de la Fondation Bex & Arts par Mme Anne-Outram Mott, co-commissaire
12. Divers, propositions individuelles

1. Accueil – bienvenue

Mme E. Faillétaz, présidente, ouvre l'assemblée à 19h15, salue les membres et invités présents et les invite à compléter la liste de présences.

2. Liste de présences

À disposition auprès du secrétaire.

3. Approbation du PV de l'assemblée générale du 30 août 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 a été mis à disposition des membres dès l'envoi de la convocation, sur la page AABA du site internet de Bex & Arts.

La lecture n'en est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de la présidente

La présidente salue tous les membres présents. Les absents également, qui continuent à soutenir notre association, qui compte actuellement nonante-six membres.

Elle rappelle que l'assemblée générale 2024 s'est tenue à la Salle Chevron à Aigle. Elle a été précédée d'une visite de l'Espace Graffenried.

Depuis, il y a eu trois séances de comité, l'actualité associative étant peu chargée.

Une de ces séances a été consacrée aux Estivales. Elle rappelle que le Comité de fondation de Bex & Arts avait pour intention d'organiser des expositions et manifestations entre les triennales, afin de créer un lien plus fort entre Szilassy et les Bellerins. La Maison des Jeunes, qui occupe les lieux en permanence, ne ferme quasiment plus, ce qui a réduit à néant ces velléités d'animations, auxquelles AABA aurait été étroitement associée.

La discussion est ouverte au sujet de ce rapport. La parole n'est pas demandée.

5. Rapport de la caissière

Mme Sylvie Berger, caissière, donne connaissance de l'état du compte de pertes et profits (voir annexe 1), qui présente un solde positif de fr. 7'392.10. La fortune est de fr. 25'020.60 au 31.12.2024.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

La vérification des comptes a été effectuée le 4 septembre 2025 par les deux vérificateurs, Mme Marie Aeschlimann et M. Marc Mundler. Le prénommé donne lecture du rapport établi à cette occasion (voir annexe 2).

7. Approbation des comptes

La discussion au sujet des comptes n'est pas demandée. Ceux-ci sont adoptés, tout comme le rapport des vérificateurs.

8. Élection du comité

La Présidente aborde ensuite l'élection du comité.

Mesdames Aesane Ziegler et Sylvie Berger ont présenté leur démission du comité. La présidente et les trois autres membres du comité sont partants pour un nouveau mandat.

Compte tenu des statuts et du volume actuel de ses activités, le comité fonctionne parfaitement avec quatre membres, sous forme de bureau exécutif, raison pour laquelle il n'est pas proposé de remplaçants pour compenser les départs.

En cas de nécessité, il pourra être fait appel à des aides ponctuelles, les bonnes volontés ne manquant heureusement pas au sein de l'association.

La composition du comité est donc la suivante :

Mme Eliane Faillétaz, présidente, M. Alain R. Michel, secrétaire – caissier, Mme Circé Fuchs, M. Aymeric Dallinge.

Pour pallier la défection de dernière minute de la caissière, le secrétaire assumera le rôle de secrétaire – caissier, cette dernière fonction étant peu chronophage. Mme Circé Fuchs fonctionnera comme deuxième signataire, le compte BCV ne pouvant naturellement être débité qu'avec deux signatures.

9. Élection des vérificateurs des comptes et suppléant(s)

M. Marc Mundler devient 1^{ère} vérificateur et M. Alessandro Svanascini 2^{ème} vérificateur. Mme Marianne Marsden est élue vérificatrice suppléante.

10. Cotisations annuelles

Le comité propose de maintenir les cotisations sans changement. La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. L'assemblée vote le statu quo :

fr. 50.--	Sculpture de sel,	fr. 100.--	Sculpture de bois,
fr. 200.--	Sculpture de marbre,	fr. 500.--	Sculpture de bronze.

La cotisation individuelle minimale est de fr. 50.--, celle de couple fr. 100.--.

11. Nouvelles de la Fondation Bex & Arts par Mme Anne-Outram Mott, co-curatrice

Mme Mott excuse l'absence de Mme Monique Keller, curatrice, actuellement à l'étranger.

Elle évoque les réflexions menées avec le Conseil de fondation au sujet de l'avenir de Bex & Arts et la forme à lui donner. La conclusion fut claire : il faut absolument poursuivre l'aventure, mais avec une organisation plus souple et plus mobile. La recherche de fonds étant de plus en plus difficile, il est également nécessaire de réduire le budget.

Le travail des commissaires s'est notamment concentré sur l'évolution du projet artistique et l'intégration de l'exposition dans le paysage et le parc de Szilassy.

Les deux curatrices se complètent ; Monique Keller, architecte paysagiste, et Anne-Outram Mott, plutôt sociologue. Elles postulent que le public doit avoir sa place au sein du projet et qu'il s'agit, en conséquence, d'avoir une ouverture avant, pendant et après.

Une réflexion s'est faite sur le prix d'entrée et sur cette volonté d'ouverture tout public. L'option d'un prix libre et l'absence de caisse permet de réduire le personnel sur place, notamment les jours de faible affluence, lundi et mardi.

Les quinze premières éditions de Bex & Arts ont été explorées pour mieux comprendre son ADN. Elles ont passé beaucoup de temps dans le parc avec M. Julien Réchautier, responsable de l'aménagement et de l'entretien pour le compte de l'Etat de Vaud.

L'objectif de l'édition 2026 est de mettre le parc au centre et d'inviter les artistes à s'imprégner des génies du lieu. Ce qui donne finalement son nom à cette seizième édition !

Au 19^{ème} siècle, les Alpes, et notamment la région de Bex, était un refuge pour face aux énormes défis auxquels était confrontée la société de l'époque. Aujourd'hui, on se retrouve dans la même situation.

Après quatre séances avec la commission artistique, une liste d'une centaine d'artistes, exposants potentiels, a été établie. Une sélection a été établie et des visites organisées dans le parc. Les noms des vingt à vingt-cinq artistes finalement retenus sera connue en fin d'année.

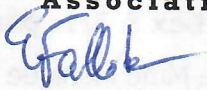
Léa Hunziker, responsable de la communication, explique la démarche menée pour créer l'identité visuelle de l'édition 2026, avec la graphiste Flavia Cocchi et le photographe Cédric Widmer, qui a passé quelques jours et nuits dans le parc afin de d'en saisir la substantifique moelle. Cette identité sera dévoilée dans les mises à jour à venir du site internet.

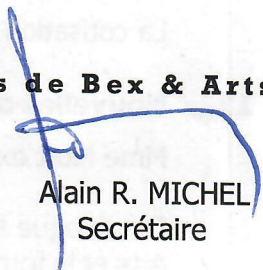
12. Divers, propositions individuelles

Après quelques échanges au sujet de la composition du comité, de son fonctionnement et de la possibilité de faire appel à des aides ponctuelles, la parole n'est plus demandée et l'assemblée est close à 19h50.

Bex, le 14 septembre 2025

Association des Amis de Bex & Arts


Eliane FAILLETAZ
Présidente


Alain R. MICHEL
Secrétaire

Annexes :

1. Liste de présences
2. rapport de la caissière
3. rapport des vérificateurs des comptes

Association les Amis de Bex & Arts

Pertes et Profits 2024

Charge			Précédent
3010	Frais bancaires	85,30	110,30
3012	Cotisations ASLB	120,00	120,00
3015	Vernissage	0,00	15'698,00
3020	Finissage	0,00	3'210,95
3030	Frais Assemblée générale 30.08.24	555,60	0,00
3032	Frais séances de comité	0,00	51,00
3025	Frais de communication - logo	600,00	0,00
3040	Visites guidées - Membres AABA	0,00	595,00
	Baisse de fortune 2023		-9'982,20
		1'360,90	9'803,05

Produit			Précédent
4010	Membres - sculpture de sel CHF 50.-	2'000,00	1'900,00
4020	Membres - sculpture de bois CHF 100.-	3'150,00	3'800,00
4030	Membres - sculpture de marbre CHF 200.-	1'600,00	2'000,00
4040	Membres - sculpture de bronze CHF 500.-	3'000,00	2'000,00
4050	Cotisations/ dons en sus	3,00	103,05
	Augmentation de la fortune 2024	7'392,10	
		1'360,90	9'803,05

Association les Amis de Bex & Arts

Bilan au 31 décembre 2024

Actif			Précédent
1020	Compte BCV N°5391.10.48	25'020,60 CHF	17'628,50 Chf
		25'020,60 CHF	17'628,50 Chf

Passif			précédent
	Fortune au 31.12.2024	25'020,60 CHF	
	Fortune au 31.12.2023		17'628,50 CHF
		25'020,60 CHF	17'628,50 CHF

Association des Amis de Bex & Arts

Rapport de vérificateurs des comptes

EXERCICE 2024

En exécution du mandat de vérificateurs des comptes de l'Association « **Les Amis de Bex & Arts** », Marie Aeschlimann et Marc Mundler ont procédé, en date du 4 septembre 2025, à Bex, à la vérification des comptes annuels, ainsi que du **bilan établi au 31 décembre 2024**.

Nous avons pu vérifier que la fortune au **31 décembre 2024** est de **Fr. 25'020,60**, que les **charges s'élèvent à Fr. 1'360,90** et que le **résultat de l'exercice 2024** est une **augmentation de la fortune de Fr. 7'392,10**.

Nous tenons à remercier Mme Berger pour sa disponibilité, elle a répondu avec satisfaction aux questions qui lui ont été posées, de même qu'elle a pu présenter tous les documents comptables nécessaires pour la vérification des comptes.

Sur la base des documents présentés, le contrôle des pièces nous a permis de constater l'exactitude de la comptabilité avec les relevés et la concordance des écritures comptables avec les pièces justificatives.

Nous recommandons à l'Assemblée Générale :

- 1) D'approuver l'exercice comptable 2024
- 2) D'en donner décharge au comité et de remercier notre trésorière, pour son travail
- 3) De donner décharge aux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2024

Bex, le 4 septembre 2025

Les vérificateurs des comptes

1^{er} vérificatrice
Marie Aeschlimann



2^{ème} vérificateur
Marc Mundler

